

OBJET DU MARCHE :

**INSTALLATION D'UNE CABINE DE
PROJECTION NUMERIQUE**

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C.)**

Marché de Fournitures Courantes et Services
(Suivant article 28 du Code des Marchés publics)

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE MAROMME
Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME
Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

Date et heure limites de réception des offres :

Le 22 octobre 2012 – 16 h 00

A la Mairie de MAROMME

S O M M A I R E

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ	3
Décomposition en tranches et lots	
Options	
Variantes	
ARTICLE 3 – CONDITIONS DU MARCHÉ	3
Délais d'exécution	
Période d'installation	
Modification de détail au DCE	
Délais de validité des offres	
Mode de règlement du marché	
ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE 5 – MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DCE	5
Présentation des offres sur support papier	
Dématérialisation	
Pièces constitutive du marché	
<i>Renseignements complémentaires</i>	7
<i>Langue utilisée</i>	7
<i>Unité monétaire</i>	7

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE**INSTALLATION D'UNE CABINE DE PROJECTION NUMERIQUE**

La ville de Maromme souhaite installer un **équipement de cinéma numérique** à l'Espace culturel Beaumarchais. Le présent marché comprend la fourniture, la livraison et la pose de l'ensemble du matériel suivant description et spécifications techniques figurant au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et la dépose du projecteur actuel 35 mm.

Le présent marché a pour objet de préciser les spécifications techniques de la future installation. L'Opérateur économique peut proposer une variante définie au cahier des charges et il est obligatoirement tenu de répondre aux options détaillées dans le CCTP.

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché de fournitures et services passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant Article 28 du Code des Marchés Publics.

Décompositions en tranches et en lots :

Il s'agit d'un marché à lot unique :

OFFRE DE BASE : FOURNITURE ET POSE D'UN PROJECTEUR NUMERIQUE 4 K

Options :

- option 1 : Jeu de disques durs supplémentaire
- option 2 : T.M.S. (Theater Management System)
- option 3 : Dispositif pour malentendants et déficients visuel

Variantes :

Les variantes autorisées concernent uniquement la fourniture et la pose d'un projecteur 2 K, évolutif 4K (avec chiffrage de l'évolution à titre indicatif).

ARTICLE 3 – CONDITIONS DU MARCHE**Délais d'exécution**

4 mois (suivant calendrier de réalisation figurant au CCTP) à compter de la réception de l'O.S (Il est possible de proposer un autre délai sur l'Acte d'Engagement, si plus court).

Période d'installation :

Les travaux d'installation devront être exécutés pendant la période de vacances scolaires de février 2013 (Zone B), soit entre le **18 février et le 1^{er} mars 2013**.

**Le matériel devra impérativement être installé et en état de fonctionner
pour le 1^{er} mars 2013 au plus tard
Le personnel sera également formé à cette date**

Modifications de détail au dossier de consultation

La Ville de Maromme se réserve le droit d'apporter au plus tard 48 heures avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Cet additif sera annexé à la publicité sur le site de la Ville de MAROMME. Aucune autre information ne sera donnée, le candidat est tenu de consulter le site de la ville dans les délais impartis.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 (cent vingt jours). Il court à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Mode de règlement du marché

Contenu des prix :

Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales – parafiscales frappant les matériels, leur emballage et leur transport, la pose et la main d'œuvre.

Détermination des prix :

Les prix sont réputés fermes et définitifs, non actualisables et non révisables. Ils sont appliqués aux quantités réellement livrées et installées conformément à la Décomposition du Prix global et Forfaitaire figurant à l'Acte d'Engagement

Délais de paiement :

Chaque facture émise fait l'objet d'un paiement à titre de paiement définitif.

Selon les dispositions de l'article 98 du Code des marchés publics, le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours. (Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la demande de paiement par la personne publique).

ARTICLE 4 -JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 à 58 du Code des Marchés Publics. Le critère de choix retenu sera l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères de jugement seront classés dans l'ordre décroissant suivant et pondérés comme suit :

- ❖ **La valeur technique de l'offre : 65 %**
 - ✓ 25 % : Analyse technique du matériel
 - ✓ 20% : Service après-vente, Garantie
 - ✓ 20 % : Coût de maintenance TCO (*Total Cost Ownership* soit Coût total de possession)
- ❖ **Le prix : 25 %**
- ❖ **Le délai d'installation : 10 %**

ARTICLE 5 - MODALITES D'OBTENTION ET DE REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- Par courrier à l'adresse ci-dessous,
- Par fax au 02 32 82 22 28
- Par e-mail à l'adresse suivante : secretariat-general@ville-maromme.fr
ou sur le site de l'ADM 76 : <https://www.publicaturv5.fr>

➤ Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être retirés sur place à l'adresse suivante du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 au bureau du courrier :

Mairie de Maromme - place Jean JAURES, 76150 MAROMME

- Le dossier de consultation est également consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : www.ville-maromme.fr (onglet **Mairie**, rubrique **Marchés publics**)
sur le site : <https://www.publicaturv5.fr>

Afin de pouvoir télécharger et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :
.Rtf, .Doc, .Xls, .Pdf

Présentation des offres sur support papier :

Les offres seront adressées **impérativement sous pli clos** contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous et de garantir la confidentialité. Elles pourront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**MAIRIE DE MAROMME
BP 1095
76153 MAROMME CEDEX**

aux heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

le 22 octobre 2012 à 16 h 00

L'enveloppe comportera la mention suivante :

Offre pour : *INSTALLATION D'UNE CABINE DE PROJECTION NUMERIQUE*

Les dossiers qui seraient remis ou dont la réception serait effectuée après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

- Dématérialisation :

Le D.C.E. peut être téléchargé sur : <https://www.publicaturv5.fr>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse dans les délais énoncés dans le présent Règlement de consultation. Elle doit parvenir à destination **avant le 22 octobre 2012 à 16 h.**

(Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.)

- Pièces constitutives du marché :

Conformément aux articles 45 et 46 du code des marchés publics, le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-après énumérés.

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2, téléchargeables gratuitement.

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes:

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC 6, NOTI 2
- Attestation URSSAF
- Références requises relatives à la capacité professionnelle :

La capacité économique et financière du candidat :

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires HT global réalisé au cours des trois derniers exercices (sauf pour les entreprises nouvellement créées).

La capacité technique du candidat :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années (sauf pour les entreprises nouvellement créées).
 - Une déclaration indiquant, les matériel et équipements techniques dont le candidat dispose
 - Une déclaration indiquant les moyens matériels et humains dont le candidat dispose pour assurer la prestation.
 - Une liste de références des prestations, durée similaire, récente, chiffrée et datée (3 dernières années)
- Extrait K bis.
 - Attestation d'assurance en cours de validité.
 - R.I.B ou R.I.P.
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), paraphé, signé.
 - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), paraphé, signé.
 - L'Acte d'engagement entièrement complété, paraphé, signé.
 - L'attestation de visite (visée par un responsable de la Ville de Maromme).
 - L'étude C.S.T. paraphée, signée.
 - Grille des éléments de l'installation avec coût de maintenance et de remplacement.
 - Contrat de maintenance d'une durée de 1 an incluant une visite annuelle (avec assistance téléphonique).
 - Mémoire technique.
 - Fiches techniques du matériel, notices d'utilisation rédigées en français et CD ROM

Nota : Toute pièce manquante peut faire l'objet du rejet de la candidature.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront exprimer leur demande par écrit (la télécopie et le mail sont acceptés). Ils pourront s'adresser à :

- **Pour les renseignements d'ordre administratif :**

- **M. JAFFRE, Directeur Général des Services**
Tél. : 02 32 82 22 00
Fax : 02 32 82 22 28
Adresse électronique : nicolas.jaffre@ville-maromme.fr
- **Mme PITROU, Directrice du Pôle Culturel**
Tél. : 02 32 82 22 00
Fax : 02 32 82 22 28
Adresse électronique : clara.pitrou@ville-maromme.fr

- **Pour les renseignements d'ordre technique :**

- **M. CAPET, Espace Culturel Beaumarchais**
Tél. : 02 35 76 93 56
Mobile : 06 75 65 05 73
Adresse électronique : espace.beaumarchais@ville-maromme.fr

LANGUE UTILISEE : Les offres seront rédigées en français.

UNITE MONETAIRE : Le marché sera conclu en Euro.